



# TARIFS 2023-2024

**Frais de dossier (1ère inscription à l'école uniquement)** 40,00 €

**Contribution annuelle des familles** (La cotisation diocésaine obligatoire est incluse)

Enfant de 2 ans nés en 2020 classe TPS	770,00 €	70€/mois
Classes maternelles PS/MS/GS	660,00 €	60€/mois
Classes primaires	620,00 €	55.36€/mois

25 % de réduction à partir du 3<sup>ème</sup> enfant et 50% à partir du 4<sup>ème</sup>.

**Consommables annuels** (Fournitures scolaires/Intervenants divers/Spectacle/Location Livres)

Classe TPS	50€	4.54€/mois
Classes maternelle PS/MS/GS	60€	5.45€/mois
Classes primaires	100€	9.09€/mois

**Restauration, prix du repas**

Montant d'un repas 5,50€ au ticket et 5.20€ au forfait  
Participation financière pour repas apporté par les familles (PAI) 2,00 € par jour

**Garderie forfaits mensuels**

7h30 - 8h30 25,00€	Forfait soit 1,79€ /heure
16h45 - 18h00 33,00€	Forfait soit 1.89€ /1heure 15
16h45 - 18h45 51,00€ (vendredi 18h15)	Forfait soit 1.82€ /1heure

20 % de réduction sur le forfait du 2<sup>ème</sup> enfant et 50% sur le forfait du 3<sup>ème</sup>.

L'achat d'une **carte** est possible pour **les garderies occasionnelles** (les cartes commencées l'an passé restent valables)

**12 présences:** 62€ (5.17€ par créneau horaire) ou **30 présences:** 122€ (4.06€ par créneau horaire)  
Le goûter du soir est fourni par les parents.

Le vendredi soir la garderie se termine à 18h15 .Elle est incluse dans le premier forfait du soir.

Le montant des forfaits choisis est inclus sur la facture mensuelle. Aucune absence n'est remboursée.

**Une étude** pour les enfants du primaire est inclus dans le 1<sup>er</sup> forfait du soir **le lundi et le jeudi** de 17h00 à 17h30. Elle est surveillée par une enseignante bénévole et un personnel encadrant qualifié.

**Assurance scolaire**

L'assurance scolaire est obligatoire pour votre enfant. Vous pouvez si vous le souhaitez souscrire à la Mutuelle St Christophe, partenaire de l'Enseignement Catholique.(Votre choix se fera sur la **fiche d'inscription**).

**Association des parents d'élèves (APEL adhésion facultative)**

Montant total par famille et par an 22.50 €

**Modalités de règlement**

Le règlement est facturé pour **10 mois scolaires**, et réparti sur **11 mois**, de septembre à juillet. Il est effectué par prélèvement sur compte bancaire le 6 environ de chaque mois.